

INSA

INSTITUT NATIONAL
DES SCIENCES
APPLIQUÉES
STRASBOURG

RECRUTER DES INGÉNIEUR·ES EN APPRENTISSAGE



RECRUTER DES INGÉNIEUR·E·S EN APPRENTISSAGE

« COMPRENDRE
LE MONDE, AGIR
DANS L'ENTREPRISE »

L'INSA Strasbourg est un établissement public à caractère scientifique culturel et professionnel (EPSCP). L'école, dont les origines remontent à 1875, a rejoint le Groupe INSA en 2003.

Grande école d'ingénieurs et d'architectes sous la tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, ses formations d'ingénieurs sont accréditées par la commission des titres d'ingénieur, celle d'architecte est accréditée par la commission culturelle, scientifique et technique du ministère de la Culture.

Situé sur le campus de l'Esplanade, à deux pas du centre-ville, au cœur de la capitale européenne, l'INSA Strasbourg accueille plus de **2000 étudiants dont 280 sous statut d'apprenti**.

Son **Centre de formation continue (CFC)** a une vocation naturelle à répondre aux besoins du monde économique, en collaborant avec les entreprises notamment pour la mise en œuvre des formations d'ingénieur par la voie de l'apprentissage et le suivi des apprentis.

LA FORMATION D'INGÉNIEUR EN APPRENTISSAGE À L'INSA STRASBOURG

6 spécialités d'ingénieurs en apprentissage

La formation en apprentissage dure **trois ans**. Elle est accessible par l'apprentissage aux diplômés de **moins de 30 ans** (niveau BTS-DUT ou licence) ou par la formation continue.

Les apprentis sont diplômés de l'INSA Strasbourg, en partenariat avec :

- **l'Institut des techniques d'ingénieur de l'industrie (ITII) Alsace**, pour les spécialités :
 - mécanique
 - génie climatique et énergétique
 - génie électrique
 - mécatronique
- **Polyvia formation** pour la spécialité :
 - plasturgie
- **le CFAU Alsace** pour la spécialité :
 - génie civil

+ de 50% du temps de formation passé en entreprise

ÉTABLIR LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Il s'agit d'un contrat de travail permettant d'alterner des périodes de formation académique et des périodes de travail en entreprise afin d'acquérir le diplôme d'ingénieur dans l'une des six spécialités de l'INSA Strasbourg. Il est conclu entre un salarié et un employeur pour la durée de la formation soit 3 ans.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, le dépôt du contrat d'apprentissage par l'employeur se fait auprès de l'opérateur de compétences (OPCO) dont il dépend.

L'OPCO doit enregistrer le contrat dans les **20 jours suivant la réception du dossier complet** (contrat et pièces justificatives).

Lorsque le contrat est enregistré, l'OPCO notifie le numéro d'enregistrement du contrat à l'employeur et envoie un exemplaire du contrat enregistré, notamment à l'employeur, à l'apprenti et aux services du ministère du Travail.

COÛT POUR L'EMPLOYEUR

Le Portail de l'alternance www.alternance.emploi.gouv.fr met également à disposition un **simulateur d'aides aux employeurs** très simple d'utilisation pour permettre d'évaluer le coût du contrat pour l'employeur.

Pour l'utiliser vous aurez besoin d'indiquer les informations suivantes :

- Niveau de formation visé : **Niveau 7** (Master, diplôme d'école de commerce, diplôme d'ingénieur...)
- Durée du contrat : **3 ans**
- Date envisagée de signature du contrat : septembre 2022
- Nombre de salariés dans l'entreprise
- Secteur **privé** ou **public**
- Région d'exécution du contrat
- **Âge** de l'apprenti (date de naissance)

Le résultat présenté dans le tableau ci-dessous est une estimation évaluée en fonction des planchers légaux (pourcentage du SMIC). Lorsque le mode de calcul conventionnel est plus favorable à l'apprenti, c'est celui-ci qui prévaut.

L'opérateur de compétence est seul compétent pour effectuer le contrôle du salaire.

Exemple	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année	Coût total
Coût salarial pour l'employeur	14426,- €	16604,- €	21231,- €	52261,- €
Aides financières nationales octroyées à l'employeur*	3994,- €	4598,- €	5879,- €	14471,- €
Coût total	10432,- €	12006,- €	15352,- €	37790,- €

**Les entreprises sont exonérées des cotisations de sécurité sociale. Seules les cotisations dues au titre des accidents du travail et des maladies professionnelles et les cotisations relatives à la prévoyance complémentaire retraite restent dues, quel que soit la taille de l'entreprise. Pour les entreprises de plus de onze salariés, les cotisations conventionnelles négociées avec les partenaires sociaux restent également dues.*

VOTRE OPCO

Pour connaître l'OPCO auquel vous êtes rattaché vous devez connaître votre code IDCC (Identifiant de Convention Collective) consultable sur le [site du Ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion](http://site.du.Ministere.du.travail.de.l'emploi.et.de.l'insertion).

INSA Strasbourg
Centre de formation continue

formation.continue@insa-strasbourg.fr
03 88 14 47 90

SPÉCIALITÉS PAR APPRENTISSAGE	VOS CONTACTS INSA STRASBOURG	NOS PARTENAIRES
• Génie électrique • Mécatronique	Françoise Bischoff 03 88 14 49 12 ge.alternance@insa-strasbourg.fr mik.alternance@insa-strasbourg.fr	ITII Alsace www.itii-alsace.fr Micaele Gelhausen 03 89 46 89 92 Micaele.Gelhausen@formation-industries-alsace.fr
• Mécanique • Génie climatique et énergétique	Marion Clauss 03 88 14 47 15 meca.alternance@insa-strasbourg.fr gce.alternance@insa-strasbourg.fr	
• Plasturgie	Marion Clauss 03 88 14 47 15 pl.alternance@insa-strasbourg.fr	Polyvia Formation www.polyvia-formation.fr Mélanie Champeau m.champeau@polyvia-formation.fr
• Génie civil	Marion Ertlé 03 88 14 47 00 gc.alternance@insa-strasbourg.fr	CFAU Alsace www.cfau.fr 03 88 33 65 90

24 boulevard de la Victoire
67084 Strasbourg Cedex
www.insa-strasbourg.fr